

# Loir-et-cher | actualité

## social

# Des maraudes pour mettre à l'abri les sans domicile fixe

Lorsque les températures sont négatives, des maraudes sont déclenchées afin de proposer un toit pour la nuit aux personnes sans-abri.

Patrick, la cinquantaine, est sans domicile fixe depuis une quinzaine d'années. La nuit de mercredi, alors que les températures étaient glaciales, il l'a passée au chaud dans un hôtel de Blois. Ce sont les bénévoles de l'Unité mobile de premiers secours (UMPS) qui l'ont conduit à l'abri lors de l'une de leurs maraudes. L'UMPS fait partie des quatre associations qui œuvrent à tour de rôle les nuits de grand froid pour venir en aide aux sans-abri. Avec l'association des Sauveteurs secouristes de Sologne, la Protection civile et la Croix-Rouge, elle intervient lorsque le thermomètre descend en dessous de 0 °C.

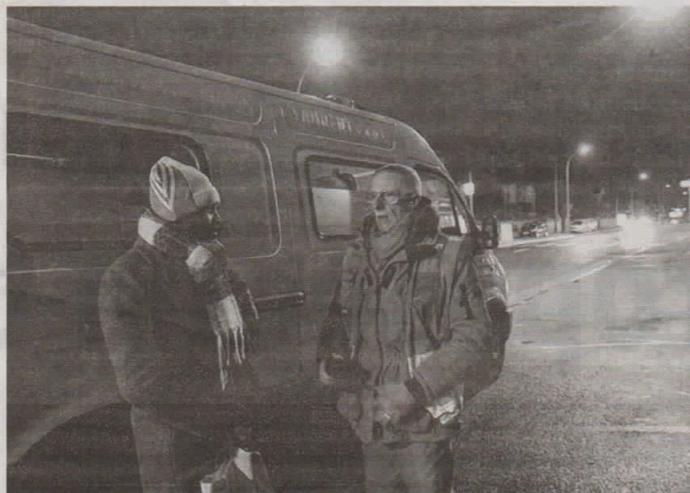
Les maraudes de détention sont déclenchées par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), sur décision du préfet.

Lorsque ces tournées sont activées, c'est toujours le même processus. Rendez-vous en début de soirée à la gare de Blois. Là, les bénévoles font un point de situation avec l'Équipe mobile santé précarité, qui elle agit toute l'année auprès des sans-

abri. Présence de personnes sans domicile à tel endroit, rue ou lieu où pourraient se trouver des personnes s'appêtant à passer la nuit dehors, cas particulier, etc. Le rôle des bénévoles est d'inciter et de conduire les sans-abri au chaud pour la nuit. « Il faut dialoguer, il faut qu'une confiance s'instaure avec ses personnes », souligne Freddy Rigoulet, président de l'UMPS, et Éric Heduin, responsable social de l'UMPS. Mais parfois, des personnes ne souhaitent pas rejoindre un hébergement. « Il faut que ce soit volontaire, on ne peut pas les y obliger », complète Antoine Philipps, directeur adjoint de la DDCSPP.

« Pour cette période hivernale, nous avons renforcé les maraudes », indique le préfet, Jean-Pierre Condemine, qui a accompagné les bénévoles mercredi soir. Outre les places dans les hébergements d'urgence ou à l'hôtel, le représentant de l'État précise, si cela était nécessaire, qu'un site de secours de 20 places, mis à disposition par la Ville de Blois, pourrait accueillir des sans-abri.

Florence Vergne



Après un point de situation à la gare, les bénévoles vont à la rencontre des personnes sans domicile pour les mettre à l'abri.

(Photo NR, Jérôme Du)

### chiffres-clés

- > Depuis le début de l'hiver, quatorze maraudes ont été réalisées : six en novembre, cinq en décembre et trois en janvier.
- > Elles ont permis de rencontrer une vingtaine de personnes différentes.
- > Dix mises à l'abri ont été effectuées à la demande des personnes sans domicile

- rencontrées.
- > En Loir-et-Cher, 246 places sont disponibles au sein de parcs d'hébergement d'urgence ou d'insertion.
- > Pour l'hiver, 58 places supplémentaires sont mobilisées.
- > Une salle de six places dans un centre de l'ASLD a spécialement été ouverte cette semaine en cas de besoin.